



Rappel d'impayé mise en demeure

Par **jeason**, le **26/05/2009** à **15:01**

Bonjour,

J'ai commandé sur un site en ligne des produits que j'ai payé en trois fois.
a ce jour je reçois une mise en demeure, m'indiquant qu'un prélèvement a été rejeté en février 2008 (somme de 65,00€)
je signale qu'a aucun moment ce commerçant m'a prévenu de cet impayé !!!
ce dernier a t'il le droit de me réclamer cette somme vu son ancienneté ?..
merci de votre réponse
cordialement
jeason